

**AR Prefecture**

063-256301375-20250312-DCS20250306-DE  
Reçu le 26/03/2025  
Publié le 26/03/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20250306

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 Mars à 16h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation** : 17/02/2025.

**Nombre de membres** : en exercice : 115

Présents : 75

Votants : 78 (dont 2 doubles voix et 1 pouvoir)

**Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.**

**Objet : Subventions culturelles allouées en 2025**

Le Président rappelle aux membres du comité syndical les modalités d'attribution des aides culturelles.

Il indique que les projets culturels des candidats doivent répondre à la charte du réseau « Effervescences culturelles en Combrailles » comprenant deux conditions d'éligibilité cumulatives : programmer au moins 4 spectacles pour les festivals et 7 pour les saisons culturelles ; cette programmation devant être composée à 70% d'artistes professionnels.

Il ajoute que les membres du réseau répondant à ces deux conditions doivent en outre s'engager à respecter trois engagements obligatoires :

- Coordonner sa programmation avec celle des autres signataires de la Charte en participant aux réunions du réseau organisées par le SMADC,
- Faire apparaître la marque Combrailles Auvergne et les logos du réseau « Effervescences culturelles en Combrailles » et du SMADC dans tous les supports de communication utilisés pour le festival ou la saison culturelle,
- Mutualiser les moyens de communication en fournissant toutes les informations (textes et photos) nécessaires à la réalisation de la newsletter du réseau selon un cadre et un calendrier établi par le prestataire et le SMADC ; en outre, remplir l'agenda en ligne de l'Office de Tourisme des Combrailles.

Enfin, il informe que des financements supplémentaires peuvent être obtenus par les membres qui respectent les engagements complémentaires suivants :

***Pour les festivals :***

- Programmer au moins un spectacle sur les quatre en lien avec les patrimoines des Combrailles ou commander une création in situ en arts plastiques ou spectacle vivant et assortir, le cas échéant, le spectacle ou la création d'actions de médiations,
- Favoriser un approvisionnement en produits locaux pour le défraiement des artistes et les pots de fin de concerts/spectacles (nourriture et boissons).

**AR Prefecture**

063-256301375-20250312-DCS20250306-DE  
Reçu le 26/03/2025  
Publié le 26/03/2025

**Pour les saisons culturelles**

- Programmer au moins trois spectacles sur les sept hors les murs (c'est-à-dire en dehors des salles dédiées aux spectacles) et les assortir, le cas échéant, d'actions de médiations artistiques concertées,
- Contribuer à une réalisation artistique professionnelle incluant une résidence d'une semaine avec des actions de médiations et l'accueillir au sein de son programme,
- Ou Co-programmer des tournées artistiques avec les structures régionales labellisées ou autres structures culturelles incluses dans le nouveau périmètre Leader avec un spectacle ou une exposition assortie d'une semaine d'actions de médiations.

Le Président informe les membres du comité syndical que selon ces critères établis et listés dans l'appel à candidature lancée en novembre 2024, la Commission culture et patrimoine du SMADC du 12 février 2025 a retenu **14 projets répondant à la charte du réseau « Effervescences culturelles en Combrailles »**, pour un montant global de **23 608 €**. Le reliquat de 1 392 € sera réaffecté à l'exercice 2026.

En outre, ces différentes subventions pourront, tout ou partie, cofinancer des opérations, répondant à l'appel à projet « AAP-culture 24 Développer une offre culturelle structurante de proximité et favoriser des partenariats culturels » dans le cadre du programme régional LEADER 2023-2027 et menées par un ou des membres du réseau « Effervescences culturelles en Combrailles » avec un partenaire associatif ou public issu d'une autre intercommunalité.

Où cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** : la répartition des subventions telle que détaillée ci-après, pour un montant total de 23 608 €.

**DIT** : que le reliquat de 1 392 € sera reporté sur le budget 2026.

**DIT** : que les crédits seront prévus au compte 6574 du budget primitif 2025.

**AUTORISE** : le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire

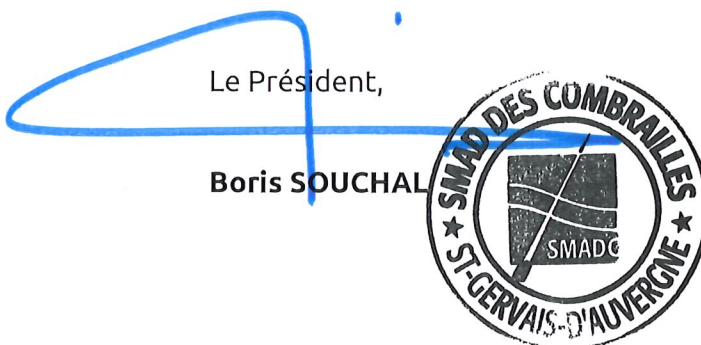
Le Secrétaire de séance,

Marc GIDEL



Le Président,

Boris SOUCHAL



## ***Les Saisons culturelles***

<b>AR Prefecture</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Pays de Saint-Eloy (Saison culturelle) Publié le 26/03/2025</li></ul>	3 234 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• La Grange de Jacques à Bourg-Lastic (Saison culturelle)</li></ul>	1 500 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• Combrailles Sioule et Morge ("Saison culturelle")</li></ul>	1 805 €

## ***Les Festivals***

<ul style="list-style-type: none"><li>• Association Quantes Combrailles (Les « Estivales des Volcans »)</li></ul>	1 000 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• Association Bach en Combrailles à Pontaumur ("Festival Bach en Combrailles")</li></ul>	4 000 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les fêtes musicales du Château de Pionsat ("Les Fêtes musicales du Château de Pionsat")</li></ul>	1 370€
<ul style="list-style-type: none"><li>• Association Les Brayauds ("Festival Comboros »)</li></ul>	3 000 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• Association Les Musicales du Tilleul  (« Festival Les Musicales du Tilleul")</li></ul>	2 100 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• Amicale Laïque de St Germain-Près-Herment  (« Fête du Pain »)</li></ul>	1 111 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• Chamboule tout Théâtre (Festival « 63 Mille Volts »)</li></ul>	...616 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Barkibraille (Festival BKB)</li></ul>	...500 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• Association Vol Quand même (Festival « 24 heures de Saint Myon)</li></ul>	...520 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• Association Miss et Versa (Festival « dans les arbres » et « les guinguettes sur l'eau »)</li></ul>	1 695 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• Association pour l'animation Castelneuvoise (Festival «Les Bouillonnantes de la Sioule »)</li></ul>	1 157 €

AR Prefecture

063-256301375-20250312-DCS20250306-DE

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

**ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MARS 2025**  
**A ST-GERVAIS D'AUVERGNE**  
**Liste des Présents**

<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES PRESENTS</b>
Ayat-sur-Sioule	Michel CHASSAGNOL
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Biollet	Claude CHAMBON
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Briffons	Alain BOUSCAUD
Bussières-près-Pionsat	Fanny BRIAT
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Champs	Guillaume CRISPYN
Chapdes-Beaufort	Bernard COULAUDON
Charbonnières les Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Château-sur-Cher	Robert DUBUIS
Combrailles	Jean-Michel MOUNAUD
Combronde	Etienne ONZON
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Davayat	Jean-Louis FABRE
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Fernoël	Pascal GAULON
Giat	Dominique BARBARIN BADIERE
Gimeaux	Françoise CHAPUT
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
Jozerand	Jean-Luc PORTE
La Celle d'Auvergne	Gérard BADET
La Cellette	Sophie COMBEMOREL
Landogne	Claude COLLANGE
Lapeyrouse	Sabine MICHEL
Lastic	Francis BOUYOUX
Le Quartier	Annelise DURON
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Marcillat	Bernard LESCURE
Menat	Corinne GARACHON
Miremont	Philippe BRICHEUX
Montcel	Françoise-Paule MATHEY
Montel-de-Gelat	Robert FAREJEAUX
Moureuille	Hélène VERNADAT
Pionsat	Jérôme GAUMET
Pontaumur	Charles CARRIAS
Prompsat	Hubert CHAPUT
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Roche d'Agoux	Laurence ORIOL
Saint-Avit	Nicolas MONTPEYROUX
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint Gervais d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-de-Pionsat	Denis ASTRUC
Saint Maurice de Pionsat	Daniel DIONNET
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Pierre-le-Chastel	Marc TARDIF
Saint-Priest-des-Champs	Marie-Claude BAGNAUD
Saint-Rémy-de-Blot	François ROGUET
Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
Sauvagnat	Franck MILORD
Servant	Sylvain DURIN
Teilhède	Olivier SURE

<p style="text-align: center;"><b>AR Prefecture</b></p> <p>063-2563013751D20250313-DCS20250306-DE          Reçu le 26/03/2025          Publié le 25/03/2025</p>	<p>Tortebesse          Verthebas          Verneuhéol          Villosanges          Vitrac          Voingt          Youx</p>	<p>Gilles BOULAY          Gilles BERNARD          Bernard THOMAS          Jean-Yves NEDELLEC          Fabien ROUGIER          Josias GARCIA          Olivier GLOWACKI</p>
<b>COMMUNAUTES DE COMMUNES</b>		<b>DELEGUES PRESENTS</b>
Chavanon Combrailles et Volcans		Yannick BONY Janette VIALETTE-GIRAUD Frédéric SABY
Combrailles Sioule et Morge		Sébastien GUILLOT Julien PERRIN Gérard VENEALT
Pays de Saint-Eloy		Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL

<b>CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS</b>	
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jérôme GAUMET
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jocelyne LELONG
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Grégory BONNET
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL

**Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :**

Ars-les-Favets	Bourg-Lastic
Bromont-Lamothe (excusé)	Charensat (excusées)
Châteauneuf les Bains (excusée)	Cisternes-la-Forêt (excusé)
Durmignat (excusée)	La Crozille
La Goutelle (excusées)	Loubeyrat (excusés)
Manzat	Messeix
Montaigut en Combraille	Montfermy
Neuf-Eglise (excusée)	Pontgibaud (excusée)
Pouzol (excusée)	Queuille
Saint-Angel (excusé)	Saint-Eloy les Mines
Saint-Etienne-des-Champs	Saint-Georges de Mons
Saint-Germain-près-Herment	Saint-Hilaire-la-Croix (excusé)
Saint-Hilaire-les-Monges	Saint-Jacques d'Ambur (excusée)
Saint-Julien-la-Geneste (excusé)	Saint-Maigner
Saint-Pardoux (excusé)	Saint-Quintin-sur-Sioule
Saint-Sulpice	Savennes (excusée)
Teilhet	Tralaigues
Virlet	Yssac-la-Tourette (excusé - <b>POUVOIR</b> )

**Conseillers Départementaux excusés ou absents :**

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)  
 Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Ours (excusée)

**AR Prefecture**

063-256301375-20250312-DCS20250306-DE  
Reçu le 26/03/2025  
Publié le 26/03/2025